

COMMUNE DE LES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du jeudi 25 septembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le jeudi 18 septembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h07, en mairie, sous la présidence de M. BRIAND Sébastien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de votants : 10 + 3 pouvoirs

Présents (10) : Mesdames BULEUX Nathalie ; DA RUGNA Roselyne ; POYET-MOREUL Evelyne ; HARZO Marie ; MEILLIER Claire ; ALEXANDRE MEYZIE Florence (arrivée à partir de la délibération n°2025-024) ;

Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; ALBANEL Xavier ; BASTARD-ROSSET Benoît

Absent (1) : M. CREDOZ Pierre

Pouvoirs (3) : Mme CORBINEAU Elodie donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien

M. BIBOLLET Maxime donne pouvoir à M. ALBANEL Xavier

M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à Mme BULEUX Nathalie

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

Les points inscrits à l'ordre du jour sont examinés successivement.

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Nathalie BULEUX est désignée secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le Conseil Municipal approuve le PV de la précédente séance par 12 voix POUR. Mme ALEXANDRE MEYZIE Florance ne vote pas car arrive à la délibération n°2025-024.

3) DELIBERATION N°2025-024 : SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS

Suite à la réussite à l'examen professionnel, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants : le maire propose la suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet et la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie C à compter du 1^{er} octobre 2025.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE la proposition du Maire,
- MODIFIE comme suit le tableau des emplois :

Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
SERVICE ADMINISTRATIF				
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	2	TC
Adjoint administratif territorial	C	1	0	TC

- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

4) DELIBERATION N°2025-025 : APPROBATION AVENANT N°2 A LA CONVENTION PORTANT SUR LA GESTION SOUS FORME CONCESSIVE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE LES CLEFS

Le Maire rappelle qu'aux termes d'une convention en date du 1/10/2019 la commune de Les Clefs a confié la délégation de la gestion du service public de l'eau potable sur son territoire à la société O des Aravis, société Publique Locale (SPL) dont le siège social se situe à Saint-Jean-de-Sixt 74450, 1152 route du Bois de l'Envers.

Par délibération n°2023-042 du 7 décembre 2023, un avenant n°1 à modifié les dispositions de la convention concernant le bordereau des prix des prestations, son indice de révision et l'indice de révision des tarifs annuels de l'eau potable.

Il est convenu d'harmoniser la rédaction des articles relatifs aux catégories d'usagers du service pour distinguer les abonnés domestiques, assimilés domestiques et non domestiques et d'uniformiser la politique tarifaire en matière de tarifs spéciaux.

Afin d'harmoniser la définition des catégories d'utilisateur du service, il a été proposé au conseil d'administration de retenir celles du Code de l'environnement. Le conseil d'administration les ont validées le 26 mai 2025.

Par ailleurs, afin d'uniformiser la politique tarifaire en matière de tarifs spéciaux, il a été proposé au conseil d'administration de supprimer les catégories de tarifs spéciaux, ainsi que la référence aux tarifs du règlement de service. Cela a été validé par le conseil d'administration le 26 mai 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'Avenant n°2 à la convention portant sur la gestion sous forme concessive du service de l'eau potable de Les Clefs,
- AUTORISE M. le Maire à signer l'Avenant n°2 à la convention portant sur la gestion sous forme concessive du service de l'eau potable de Les Clefs.

5) DELIBERATION N°2025-026 : APPROBATION AVENANT N°2 A LA CONVENTION PORTANT SUR LA GESTION SOUS FORME CONCESSIVE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE LES CLEFS

Le Maire rappelle qu'aux termes d'une convention en date du 1/10/2019 la commune de Les Clefs a confié la délégation de la gestion du service public de l'assainissement collectif sur son territoire à la société O des Aravis, Société Publique Locale (SPL) dont le siège social se situe à Saint-Jean-de-Sixt 74450, 1152 route du Bois de l'Envers.

Par délibération n°2023-043 du 7 décembre 2023, un avenant n°1 à modifié les dispositions de la convention concernant le bordereau des prix des prestations, son indice de révision et l'indice de révision des tarifs annuels de l'assainissement collectif.

Il est convenu d'harmoniser la rédaction des articles relatifs aux catégories d'usagers du service pour distinguer les abonnés domestiques, assimilés domestiques et non domestiques et d'uniformiser la politique tarifaire en matière de tarifs spéciaux.

Afin d'harmoniser la définition des catégories d'utilisateur du service, il a été proposé au conseil d'administration de retenir celles du Code de l'environnement. Le conseil d'administration les ont validées le 26 mai 2025.

Par ailleurs, afin d'uniformiser la politique tarifaire en matière de tarifs spéciaux, il a été proposé au conseil d'administration de supprimer les catégories de tarifs spéciaux, ainsi que la référence aux tarifs du règlement de service. Cela a été validé par le conseil d'administration le 26 mai 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'Avenant n°2 à la convention portant sur la gestion sous forme concessive du service de l'assainissement collectif de Les Clefs,
- AUTORISE M. le Maire à signer l'Avenant n°2 à la convention portant sur la gestion sous forme concessive du service de l'assainissement collectif de Les Clefs.

6) DELIBERATION N°2025-027 : APPROBATION DES ACTIONS A FINANCER PAR LA COMMUNE DE LES CLEFS DANS LE CADRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL HAUTE-SAVOIE NATURE DES VALLEES DE THONES 2026-2028

Le conseil municipal s'engage à porter les 4 projets décrits ci-dessous en tant que maître d'ouvrage dans le cadre du Contrat départemental Haute-Savoie Nature des Vallées de Thônes 2026-2028 afin de pouvoir bénéficier de subvention auprès du conseil départemental :

PLAN DE FINANCEMENT - INVESTISSEMENT								
Fiche action	Op.	Projet	Montant indicatif HT actions	CD74		Autre financer	MO	
				% indicatif	Montant indicatif HT		% indicatif	Montant indicatif HT
5	Réalisation des plans de gestion des sites ENS	5.1	Elaborer le plan de gestion de la station de Sabot de vénus de Plan Bois	22 000 €			100%	22 000 €
5		5.2	Mettre en œuvre le plan de gestion de la station de Sabot de vénus de Plan Bois	NC				
6	Aménagement des sites	6.1	Aménagement des places de stationnement au col de Plan Bois	NC		/		
6	Aménagement des sites	6.3	Installer une toilette sèche au col de Plan Bois au départ de randonnée pour Sulens et à proximité de la station de Sabot de Vénus	40 000 €		/		
Total				62 000 €				

7) DELIBERATION N°2025-028 : APPROBATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DROIT DE PECHE SUR DES PARCELLES COMMUNALES DE LES CLEFS

Le Conseil municipal a examiné la demande de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) Annecy Rivières relative à la mise à disposition du droit de pêche sur 34 parcelles communales riveraines de cours d'eau.

Une convention de bail à titre gracieux, d'une durée de 5 ans renouvelable tacitement, fixe les conditions d'exercice de ce droit. Elle engage notamment l'association à assurer la gestion piscicole et la protection des milieux aquatiques, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention et autorise M. le Maire à la signer.

8) DELIBERATION N°2025-029 : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2025 SUR L'EXERCICE 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2025 sur l'exercice 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif délibéré et adopté par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom en date du 12 juin 2025.

9) DELIBERATION N°2025-030 : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2025 SUR EXERCICE 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2025 sur l'exercice 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif délibéré et adopté par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom en date du 12 juin 2025.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission bâtiment :

Salle polyvalente au Château : les travaux ont pris du retard, la salle sera mise à disposition du Club de l'Age d'Or le mercredi 29 octobre 2025.

Future mairie : les travaux débuteront fin octobre 2025.

Ecole : des travaux subventionnables sont à prévoir (toiture + isolation).

Commission Routes :

Inauguration de la Route de Sulens, lieu-dit Le Cuchet, en octobre 2025. Les barrières de sécurité ont été posées.

Les bas-côtés de la route de Sulens ont été comblés par des cailloux par notre agent technique.

Tournée d'inspection des routes à prévoir pour recenser les besoins en entretien et réfection des routes en vue de la préparation du budget 2026.

Commission communication :

Prochainement distribution d'un Clefs de l'Info pour communiquer sur Octobre Rose.

INFORMATIONS DIVERSES

Les travaux d'interconnexion entre le réservoir de Belchamp et de Montisbrand pour sécuriser l'eau du hameau de Belchamp représentent un coût important pour la collectivité.

Bien que des efforts aient déjà été réalisés pour renforcer l'équilibre budgétaire, notamment par une augmentation des tarifs de l'eau, il faut envisager d'autres solutions. Parmi les pistes évoquées lors du dernier Conseil d'Administration d'O des Aravis, celle du rééquilibrage de la contribution des communes : les communes les plus importantes en capacité budgétaire pourraient participer pour soutenir les plus petites communes dans une logique de solidarité territoriale.

Il est souligné une mauvaise communication de la part d'O des Aravis auprès des habitants impactés par les travaux de la Route de la Tournette dans le cadre du raccordement du réseau d'eau potable entre les réservoirs de Belchamp et de Montisbrand et de la part de la Régie d'Electricité de Thônes (RET) pour le renforcement du réseau électrique à Montisbrand : les habitants ont été prévenus par les entreprises tardivement ou mis devant le fait accompli : le maire fera un rappel des bonnes pratiques à O des Aravis et à la RET.

Demande de mise à disposition d'une salle pour donner des cours de yoga : accord de principe du conseil municipal. En attente dates + horaires pour définir le coût de la mise à disposition de la salle polyvalente du Château.

Prochain conseil prévu le jeudi 16 octobre 2025.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,
Nathalie BULEUX